



Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime 2024/2025 - Annexe 3

§§§§

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8

Organisation :

Cette compétition est organisée en deux niveaux sur la première phase et en trois niveaux sur la deuxième phase, regroupant les équipes en cinq groupes (2 groupes de D1 et 3 groupes de D2) lors de la première phase et de 4 groupes (1 groupe de D1, 2 groupes de D2 et 1 groupe de D3).

1^{ère} phase :

- 2 groupe « D1 » de 5 équipes
- 3 groupes « D2 » de 5 équipes

2^{ème} phase :

- 1 groupe « D1 » de 7 équipes
- 2 groupes « D2 » de 6 équipes
- 1 groupes « D3 » de 6 équipes

Accessions descentes.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

La constitution des groupes pour la deuxième phase se fera de la façon suivante :

1 Groupe D1 :

A l'issue de la 1^{ère} phase :

Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place des groupes de D1,

Les équipes classées à la 1^{ère} des groupes de D2,

Soit 7 équipes.

2 Groupes D2 :

Groupe A

Les équipes classées à la 3^{ème} et 4^{ème} place des groupes de D1,

Les 2 meilleures équipes classées à la 2^{ème} place de D2,

Soit 6 équipes

Groupe B

La moins bonne équipe classée à la 2^{ème} place de D2,

Les équipes classées à la 3^{ème} des groupes de D2,

Les équipes classées à la 5^{ème} des groupes de D1,

Soit 6 équipes

1 Groupe D3

Les équipes classées à la 3^{ème} et 4^{ème} place des groupes de D2,

Soit 6 équipes



Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe de la deuxième phase reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller et retour ».

L'engagement d'équipes nouvelles est seulement autorisé dans un groupe « D2 » lors de la première phase et en « D3 » lors de la deuxième phase.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

Les équipes occupant le même rang dans des groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le dimanche à 15h 00 heure d'été et 14h 30 heure d'hiver (ballon n°5).

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences Senior F, U20F, U19F, U18F ainsi que les joueuses des catégories U17F* et U16F* dans la limite de 4 avec un maximum de 3 par année d'âge. (Soit 1 U16F + 3 U17F ou 2 U17F + 2 U16F ou 3 U16F + 1 U17F) dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

**sous réserve de fournir une demande de surclassement comprenant une autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin fédéral et validé par la Commission Médicale Régionale. (Article 73 des RG de la FFF)*

§§§§

CHAMPIONNAT U17 F

Organisation :

Cette compétition est organisée en deux niveaux sur la première phase et deuxième phase, regroupant les équipes en un groupe départemental :

1^{ère} phase :

- 2 groupe « D1 » de 4 équipes
- 3 groupes « D2 » de 4 à 6 équipes

2^{ème} phase :

- 1 groupe « D1 de 8 équipes
- 2 groupes « D2 », de 8 équipes.

Accessions descentes.

A l'issue de la 1^{ère} phase :



La constitution des groupes pour la deuxième phase se fera de la façon suivante :

1 Groupe D1 :

Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place des groupes de D1,
La meilleure équipe classée à la 3^{ème} place de D1,
Les équipes classées à la 1^{ère} des groupes de D2,
Soit 8 équipes.

2 Groupes D2 :

La moins bonne équipe classée à la 3^{ème} place de D1,
Les équipes classées 4^{ème} des groupes de D1,
Les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place des groupes de D2
Soit 8 équipes par groupe

Les deux groupes tenteront de répondre au mieux à des critères géographiques.

Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe de la deuxième phase reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller simple » sur la 1^{ère} phase et par matchs « aller et retour » sur la 2^{ème} phase.

L'engagement d'équipes nouvelles est autorisé dans la seconde phase.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

Les équipes occupant le même rang dans des groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 15h 30 (ballon n°5).

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U17F, U16F et U15F dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

§§§§

CHAMPIONNAT U14 F



Organisation :

Cette compétition est organisée en un niveau sur la première phase et en deux niveaux sur la deuxième phase, regroupant les équipes en fonction de leur implantation géographique :

1^{ère} phase :

- 2 groupe « D1 » de 5 et 6 équipes
- 4 groupes « D2 » de 6 équipes

2^{ème} phase :

- 2 groupe « D1 » de 6 équipes
- 4 groupes « D2 » de 5 et 6 équipes

Accessions descentes.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

La constitution des groupes pour la deuxième phase se fera de la façon suivante :

2 Groupe D1 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place des groupes de D1,

Les équipes classées à la 1^{ère} place des groupes de D2,

Les 2 meilleures équipes classées à la 2^{ème} place de D2

Soit 6 équipes par groupe.

Les deux groupes tenteront de répondre au mieux à des critères géographiques.

4 Groupes D2 :

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place des groupes de D1

La moins bonne équipe classée à la 2^{ème} place de D2,

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place des groupes de D2,

Soit 5 ou 6 équipes par groupe

Les quatre groupes tenteront de répondre au mieux à des critères géographiques.

Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe de la deuxième phase reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller simple » sur la 1^{ère} phase et par matchs « aller et retour » sur la 2^{ème} phase.

Une seule équipe par club peut participer au groupe « D1 ».

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

Les équipes occupant le même rang dans des groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 14h 00 (ballon n°4).



Un match dure 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U14F, U13F et U12F dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

§§§§

